

Résolution à Lachine

Attendu l'inquiétude manifestée par des citoyens de Lachine quant à l'installation de compteurs de nouvelle génération dans leur résidence par Hydro-Québec;

Attendu la demande de la part du conseil d'arrondissement d'avoir une séance d'information pour les citoyens avec des représentants d'Hydro-Québec et de la Direction de santé publique;

Attendu la réponse favorable reçue d'Hydro-Québec et de la Direction de santé publique et la mise en œuvre d'une journée d'information tenue le 4 avril 2013;

Attendu que l'information reçue lors de la journée d'information, en ce qui a trait aux avantages ainsi que l'absence de risques pour la santé de cette technologie, ne semble pas avoir répondu entièrement aux inquiétudes et préoccupations des citoyens;

Attendu que des problèmes quant à la démarche d'installation et la procédure de retrait ont été soulevés par des citoyens;

Attendu les décisions rendues par la Régie de l'énergie;

Attendu que le conseil d'arrondissement n'a aucune juridiction sur les affaires d'Hydro-Québec, celle-ci relevant de l'Assemblée nationale du Québec;

Il est proposé par :

Et appuyé par :

Il est résolu :

De souligner les efforts mis de l'avant par Hydro-Québec et la Direction de santé publique dans leur volonté d'informer nos citoyens;

De demander au gouvernement du Québec qu'il insiste auprès d'Hydro-Québec d'utiliser des moyens additionnels pour rassurer et informer adéquatement les citoyens sur le projet;

De demander au gouvernement du Québec qu'il recommande à la Régie de l'énergie de faire les enquêtes qu'elle juge appropriée afin de s'assurer du respect de ses décisions;

***Que** le conseil d'arrondissement demande au gouvernement du Québec qu'il se saisisse de cet important dossier, qu'il impose un moratoire au projet et qu'il rende toute autre ordonnance afin d'assurer une meilleure transparence et compréhension du projet;*

Que copie de cette résolution soit transmise au député de la circonscription de Marquette, M. François Ouimet, afin qu'il la dépose à l'Assemblée nationale du Québec.